



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2018**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 4 juin 2018 à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M^{mes} et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Sylvie Ouellette, Vincent Roy, Jean-François Poulin et Jean-Yves Boulianne, sous la présidence du maire, M. Patrick Melchior, formant quorum. Était également présent M. François Giasson, directeur général et greffier adjoint.

**2018-275 Regroupement d'achat d'assurances de dommages et de gestionnaire de risques -
Mandat à l'Union des Municipalités du Québec**

Document : Dossier de la trésorière daté du 16 mars 2018.

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Farnham souhaite joindre à nouveau l'Union des Municipalités du Québec et l'un de ses regroupements pour l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période du 1^{er} décembre 2018 au 1^{er} décembre 2023, ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques;

CONSIDÉRANT que la Ville désire profiter, par ce renouvellement, d'abaisser la franchise concernant les refoulements de 10 000 \$ à 5 000 \$;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la Ville de Farnham joigne à nouveau, par les présentes, l'un des regroupements d'achat de l'Union des Municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances de dommages, à compter du 1^{er} décembre 2018.

QUE ce renouvellement est conditionnel à la diminution de la franchise par la Ville pour les refoulements de 10 000 \$ à 5 000 \$.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant et la trésorière, ou en son absence le trésorier adjoint, soient autoriser à signer, pour et au nom de la Ville de Farnham, l'entente intitulée «Entente du regroupement Estrie relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période 2018-2023 et de services de consultant et de gestionnaire de risques».

Copie certifiée conforme ce 12 juin 2018.

François Giasson, GMA
Greffier adjoint